

communiqué de presse

Albi, le vendredi 4 septembre 2026

Signature de convention entre la Ville d'Albi et l'enseignement privé catholique du Tarn

La Ville d'Albi et la direction diocésaine de l'établissement de l'enseignement catholique du Tarn ont signé, ce vendredi 4 septembre, une convention de partenariat permettant à la police municipale d'Albi d'intervenir dans les établissements scolaires catholiques de la ville d'Albi pour renforcer la prévention auprès des élèves.

Cette convention, signée par Stéphanie Guiraud-Chaumeil maire d'Albi, Michel Franques Premier adjoint délégué à la sécurité et Gilles Artigues directeur diocésain, s'inscrit dans la **politique municipale de prévention conduite auprès des jeunes Albigeois**.

Le directeur diocésain, Gilles Artigues souligne *«l'importance de la sensibilisation aux questions de sécurité auprès de nos élèves, et ceci dès le plus jeune âge. Pour être efficaces, ces actions doivent être conduites avec le concours de professionnels, aux côtés de nos enseignants.*

C'est ce qui sera rendu possible grâce à l'intervention des policiers municipaux dans nos classes»

Des interventions concrètes

Dans le cadre de cette convention des agents de la police municipale d'Albi interviendront directement auprès des élèves sur 3 axes de prévention couverts par cette convention :

- **Sécurité routière** avec la mise en place d'une attestation primaire de sécurité routière (APSR) déclinée sur les 4 niveaux, avec un suivi continu du CE1 au CM2 afin de préparer les élèves au passage de l'école primaire au collège et à l'obtention de l'attestation scolaire de sécurité routière (ASSR)
- **Prévention de l'intimidation et du harcèlement scolaire** avec des actions de sensibilisation destinées à prévenir les situations de harcèlement entre élèves et à faire connaître les dispositifs d'écoute et de signalement.
- **Sensibilisation aux jeux dangereux et pratiques à risque** avec l'information des élèves sur les dangers de certains jeux et défis, notamment ceux relayés sur les réseaux sociaux et les comportements à adopter face à ces pratiques.

« La sécurité de nos enfants ne s'arrête pas aux portes de l'école : c'est un engagement que nous devons à tous les jeunes de notre ville. Voir un agent municipal intervenir dans une salle de classe, c'est donner un autre visage à l'autorité: celui de la proximité et de la pédagogie.» **explique Michel Franques Premier adjoint délégué à la sécurité.**

Toutes ces interventions seront organisées avec l'équipe pédagogique et selon un calendrier établi avec les établissements.

Cette convention permettra d'intervenir dans les 4 établissements de la ville d'Albi soit auprès d'environ 1000 élèves. Cette convention est renouvelable par reconduction tacite à chaque rentrée scolaire.